

Le frelon asiatique



Un danger pour les abeilles et la biodiversité

Le Frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*) a été observé pour la première fois en 2004 (Aquitaine), importé dans un lot de poteries depuis la Chine.

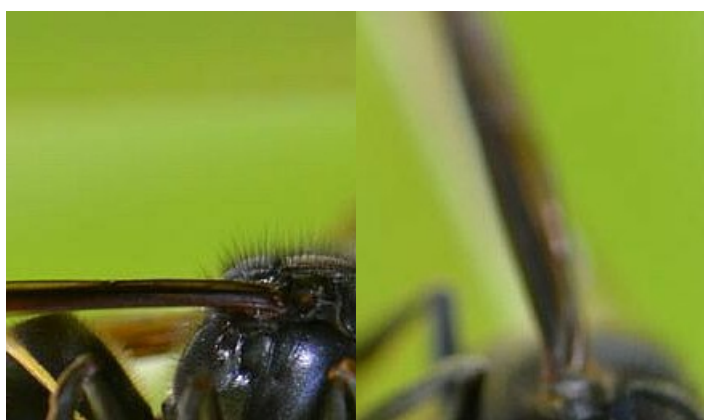
C'est une espèce classée depuis fin 2012 comme une espèce exotique envahissante et nuisible vis-à-vis des abeilles domestiques.

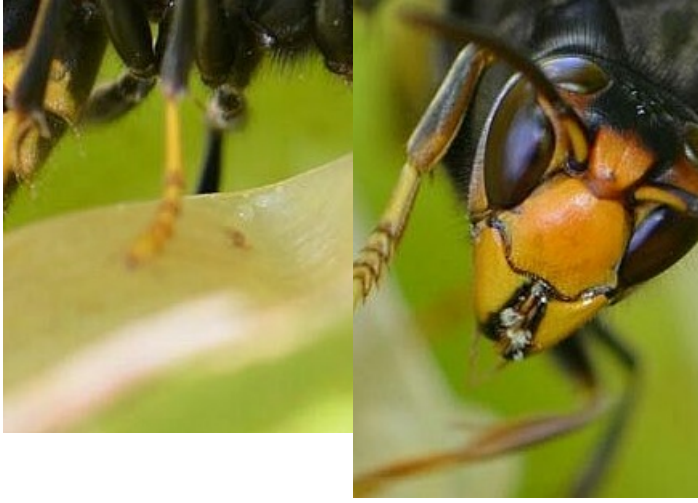
En effet, le frelon asiatique est un prédateur des abeilles dont il nourrit ses larves, qui a une forte incidence sur la filière apicole et sur la biodiversité.

Comment le reconnaître ?

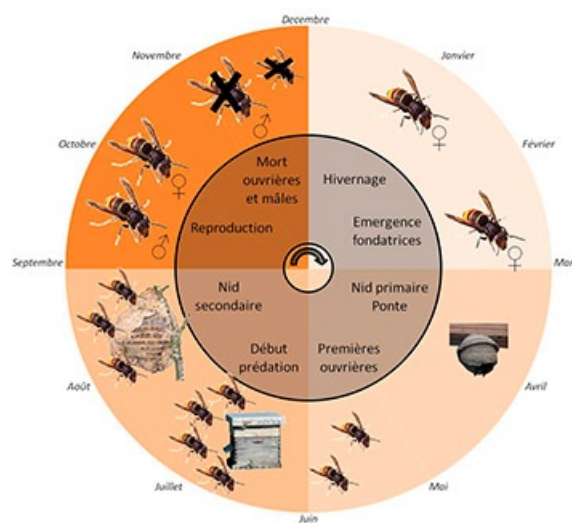


Le frelon asiatique est légèrement plus petit que le frelon européen. Il a un teint brun foncé et un abdomen terminé par un segment jaune orangé. Ses pattes sont jaunes.





Son cycle de vie



Techniques et moyens de lutte

Son éradication impossible de par sa forte capacité d'expansion. Les méthodes de lutte actuelles ont pour seul objectif de maintenir la sont peu efficaces et certaines ont un impact sur le reste de l'environnement.

Piégeage :

Le piégeage d'une espèce invasive n'est pas une méthode de limitation des populations efficace et porte par ailleurs considérablement atteinte à la biodiversité.

Le piégeage préventif est contre-indiqué car il détruit un grand nombre d'insectes utiles non ciblés (pièges non sélectifs)

Le piégeage printanier n'a qu'un très faible impact sur le nombre de colonies en été

Le piégeage n'est recommandé qu'en cas d'attaque sur un rucher en plaçant des pièges de fin juillet à mi-novembre afin de diminuer la pression de prédation et d'affaiblir la colonie de frelons



<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/evoluer-dans-son-environnement/preserver-les-espaces-naturels-et-la-biodiversite/les-especes-exotiques-envahissantes/le-frelon-asiatique?>



Destruction des nids

La destruction d'un nid doit toujours être précédée de l'identification du nid pour éviter la destruction de nids d'autres espèces comme le frelon européen (prédateur naturel).



Attention : Ne jamais détruire un nid soi-même



<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/evoluer-dans-son-environnement/preserver-les-espaces-naturels-et-la-biodiversite/les-especes-exotiques-envahissantes/le-frelon-asiatique?>



Un plan de lutte piloté par le Conseil Départemental

Depuis 2016, la CASA participe financièrement au plan de lutte mis en place par le Département des Alpes-Maritimes pour l'identification et la destruction des nids de frelons asiatiques.

Vous avez localisé un nid dans votre propriété, contactez le Conseil Départemental 06 qui assurera l'identification du nid et le fera détruire **gratuitement**, s'il est avéré.

Demande d'intervention : 0805 460 066

ou <https://demarches.mesdemarches06.fr/environnement/demande-d-intervention-frelons-asiatiques/> 

Pour davantage d'information sur le dispositif du Conseil Départemental

: <https://www.departement06.fr/lutte-contre-les-especes-envahissantes/le-frelon-asiatique-9032.html> 

